



CIRCUIT

SAVOIE SNOWBOARD TOUR

RÈGLEMENT 2018/2019

Référent circuit : JC Vigreux

- Le circuit Savoie Snowboard Tour est la seule entité à délivrer le titre de champion et championne de Savoie à l'issue du circuit de compétitions proposé au calendrier.
- Les règles sportives sont celles de la FFS ainsi que les formats de courses.
- Les clubs organisateurs s'engagent à respecter le cahier des charges ainsi que le règlement.
- Les inscriptions se font dans la semaine précédant la course et au plus tard l'avant veille pour 18 h et uniquement à inscriptionsst@gmail.com
- Les non inscrits pourront participer à la compétition en s'inscrivant le matin mais l'organisation ne garantit pas l'attribution du dossard correspondant aux points du compétiteur. Son départ se fera après les autres ou au mieux intercalé avec l'accord du délégué technique et du directeur d'épreuve
- Les clubs organisateurs du circuit s'engagent à fournir des tickets course aux non licenciés désireux de participer aux épreuves. Au-delà de deux participations avec ticket course, la licence FFS sera exigée.
- Le prix de l'inscription est de 17 euros par épreuve, celui du ticket course de 15 euros, il est demandé aux clubs organisateurs de ne pas dépasser la somme de 30 euros pour une inscription avec ticket course.
- Un club organisateur d'étape du SST bénéficiera de 8 gratuits sur l'ensemble des compétitions du circuit SST. Afin d'en faire bénéficier le plus possible aux jeunes, les catégories de sénior et plus payeront leurs inscriptions (sauf si le quota de 8 n'est pas atteint).

- Le classement sera celui utilisé en coupe de France. Les points seront de 10000 pour le 1er, 8000 pour le 2ème, 6000 pour le 3ème etc....chaque coureur classé marquera des points et apparaîtra sur le classement final. Un système de discard ne prendra en compte que 5 compétitions sur les 8 prévus au calendrier 2019. Seuls les 5 meilleurs résultats seront conservés et additionnés.
- Le port du casque et de la dorsale sont obligatoires sur les épreuves de SBX et de Freestyle. Pour les épreuves alpines, le port du casque est obligatoire et la dorsale vivement recommandée.
- La présence d'un délégué technique FFS est obligatoire, A défaut, le coordinateur comité sera DT de fait.
- Le club organisateur s'engage à transmettre le plus rapidement possible les résultats des compétitions à la FFS pour mise en ligne.
- Le club organisateur s'engage à préserver l'intégrité physique des participants en garantissant la sécurité des sites de compétitions. En cas de non respect des règles de sécurité, le coordinateur et/ou le DT peut faire annuler la compétition ou la reporter jusqu'à l'obtention des mises en sécurité.
- Tout comportement anti sportif, violent, insultant, raciste, xénophobe, sexiste, homophobe et contraire aux règles élémentaires de bonne conduite, verra l'exclusion du participant de toute compétition du SST. Les points et le classement acquis seront annulés.
- Tout dossard non rendu après la compétition sera facturé 40 euros au club concerné.
- Un club organisateur qui se désiste du calendrier en avant saison perd ses gratuités aux autres épreuves, si le désistement est dû à des raisons climatiques ou d'enneigement de dernière minute, le club bénéficiera de l'ensemble de ses gratuités.